

Commune de Daverdisse

Compte rendu de la réunion de CLDR du 14/06/2022

Réf. : DAVERDISSE\06- CLDR\2022\20220614 Porcheresse et PIMACY\Daverdisse 20220614 PV CLDR PIMACI Porcheresse.docx

Participants et excusés (voir liste ci-dessous)

- › Présences : 16 membres de la CLDR ; 3 excusés (cf. liste ci-après)
- › Auteur de projet : Pierre Pothen, Lacasse-Monfort SPRL
- › FRW : Sophie Orban et Juliette Maquet, agents de développement

Ordre du jour

- › Approbation du compte rendu de la réunion du 21 février 2022
- › Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité (PIMACI)
- › Avant-projet d'aménagement du cœur de Porcheresse
- › Divers

☺ ☺

Le Bourgmestre accueille les participants ; il explique l'ordre du jour et l'objectif de la réunion.

Approbation du compte rendu de la réunion du 21/02/2022

Aucune remarque n'a été formulée sur ce document.

⇒ **La CLDR approuve le compte rendu.**

Appel à projets PIMACI

Pour introduire ce point, le Bourgmestre rappelle les travaux réalisés dans le cadre du PIC (Plan d'Investissement Communal) :

- Pour des raisons techniques, un chantier attribué par le précédent Collège à la rue de Porcheresse à Gembes a été réalisé et prolongé par un plan trottoir et un plan triennal transitoire pour la rue du Trau. Sur ce village (dans le cadre du PIC et avec un tout petit solde communal), plusieurs rues ont été refaites (rue de la Culée, le Chenelisse, rue de la Gare, ruelle de Gosseau), ou entretenues (rue des Écoles, rue de l'Ordenne jusqu'au Poteau de Gembes) ou encore créées (rue du Champ du Four).
- En parallèle, divers travaux ont été menés sur Porcheresse : la rénovation de la toiture de l'église, la rue du Moulin, la rue de Redu, le placement de la fibre optique en compte propre et toute une série de travaux d'impétrants organisés en parallèle des chantiers.
- Ensuite, c'était au tour de Daverdisse : le chantier conjoint de la rue des Routis sur Daverdisse a été très conséquent. Il faut noter que certains travaux y avaient été faits au préalable : entretiens courants de voirie (Ry de Dinnan, Champ Fenneau, une partie des Barbouillons, ...), la réfection des murs et voirie pour l'accès au cimetière, parvis de l'église, déplacement du monument et création d'une rampe d'accès, etc...
- Des travaux subsidiés de voirie agricoles ont également été réalisés à Porcheresse et aux Scottons. Et avec le temps, hors subsides, la liaison forestière avec les Banetsarts a été finalisée et réempierrée en plusieurs tronçons.
- Un solde de budget PIC de la dernière programmation a permis de financer une partie de la réfection de la voirie à Monseufoy, aux Scottons. Sur 10 ans, un seul chantier subsidié PIC a été réalisé sur Haut-Fays - le bout de la rue de l'Ancien Chemin de Wellin (pour que la SPGE y installe l'égouttage).

- C'est pour cela que les dossiers prioritaires du prochain PIC seront l'Ancien Chemin de Wellin et la rue de Burnaifontaine à Haut-Fays. Plusieurs autres dossiers seront inscrits pour compléter la programmation (des entretiens de voirie au Mont et une réfection de mur de soutènement à la gare de Gembes notamment), puisqu'il faut proposer une enveloppe budgétaire entre 150 et 200%.

Contexte du Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité (PIMACI)

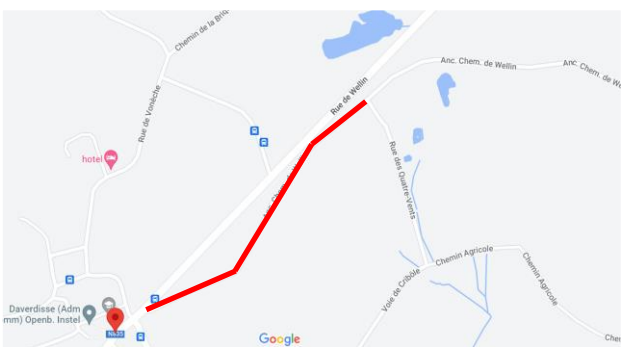
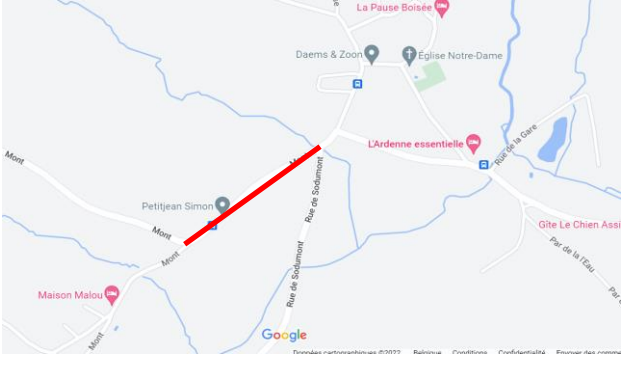
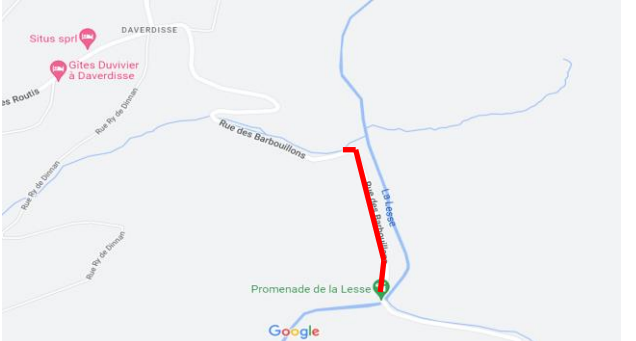
Dans le cadre de sa déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon a établi les lignes directrices de sa politique de mobilité :

- Soutien à la mobilité douce et active
- Développement d'infrastructures adaptées
- Connexions entre moyens de transport
- Coordination entre opérateurs de transport

Pour parvenir à ces objectifs, un droit de tirage a été mis en place pour aider les Communes à faire des aménagements cyclables, piétons et favorisant l'intermodalité. Pour Daverdisse, il s'agit d'un budget de 81.598,42€, dont 50% seront affectés à des dispositifs cyclables, 20% pour les piétons et 30% consacrés à l'intermodalité.

Comme elle ne dispose pas de CCATM, la Commune de Daverdisse a obtenu une dérogation pour que la CLDR puisse remplir la mission de comité de suivi PIMACI. Son rôle est donc de coordonner la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du plan, ainsi que de remettre un avis sur les projets concernés.

Proposition de trois tronçons

<p>Création d'un aménagement cyclable et piéton à l'Ancien Chemin de Wellin à Haut-Fays (pour les raisons mentionnées ci-dessus et en complément du PIC)</p>	
<p>Aménagement d'une piste cyclo-piétonne à la rue de la Chapelle à Gembes-Le Mont</p>	
<p>Création d'une piste cyclo-piétonne à la Rue des Barbouillons à Daverdisse</p>	

Le Bourgmestre lit en séance la note jointe à ce compte rendu.

Des questions sont posées :

- À la rue des Barbouillons, l'aménagement proposé ne va-t-il pas élargir la voirie ?
Non, la bordure en béton permettra de marquer une limite visuelle ; les piétons passeront à droite de la bordure existante.
- Des aménagements sont-ils prévus à Séchery ?
Il s'agit d'un village d'une commune voisine ; il faut voir ce qu'elle déposera comme projet.
L'objectif de ce tronçon est de permettre de rejoindre les promenades balisées en sécurité.

Au regard de ces éléments, la Commission locale de développement rural remet un avis favorable sur les projets inscrits dans le cadre du PIMACI.

Avant-projet d'aménagement du cœur de Porcheresse

L'auteur présente les adaptations amenées au plan depuis la dernière réunion. En effet, entre les deux réunions de CLDR dédiées au sujet, la Commune a rencontré le fonctionnaire délégué de l'Urbanisme (DGO4) afin d'avoir un premier avis sur l'avant-projet.



1. La zone de placette est agrandie et englobe la zone de voirie devant l'église. Une noue de la même couleur que le revêtement récolte les eaux. Cela entraîne une impression de marcher sur la voirie et donne de la confiance aux piétons. La zone pour les véhicules est limitée par des potelets qui guident le trafic. Une hiérarchisation du carrefour se fait par un marquage au sol. L'effet de plateau quant à lui est conservé.
2. La rue de l'église allant vers la ferme reste accessible avec le même revêtement que sur la placette. Cela permet un effet d'ensemble autour de l'église. Le parking, en plus grand nombre, est matérialisé avec des dalles-gazon, conseillées plus linéaires.
3. La zone reprenant le point d'eau sort du revêtement d'ensemble car elle en est séparée par la voirie. Un cheminement piéton est mis en place afin d'amener à l'espace de convivialité (via la rue Laloux et rue de Redu). La structure de l'auvent reste ouverte, mais sera fermée du côté des voiries afin d'empêcher les passants de traverser à la rue du Centre (peu de visibilité). L'espace est aéré avec des

panneaux didactiques à l'intérieur de la structure. Le bâtiment est tourné afin que le regard soit attiré vers l'église. Il est encore nécessaire de choisir le type de bac d'eau voulu.

4. La zone autour de l'église est aménagée afin d'avoir une vue d'ensemble cohérente et de mettre en évidence l'édifice religieux. Cet espace est en béton lissé, comme la voirie.
L'entrée de l'église et le devant du monument sont en pierres naturelles.
Des parkings et des espaces verts ont été ajoutés.
5. Les cheminements piétons ont été quelque peu modifiés.
6. La teinte rosée des effets de porte a été refusée. La couleur utilisée aux entrées doit être une « teinte similaire à la teinte du pays ». Le fonctionnaire délégué proposait donc la couleur ocre.

Au niveau des revêtements, il a été conseillé d'utiliser des revêtements plus durables.

L'utilisation du béton est pertinente lorsque l'on l'utilise pour un ensemble ; de plus, des pavés bougeraient entre les dalles. Des bandes structurantes en béton dénudé sont toujours intégrées pour un aspect visuel (casser un peu la monotonie), mais n'ont pas d'impact au niveau sonore.

Cependant, le béton lissé est entre 30 et 40€ plus cher au m² que le prix du tarmac. De plus, en cas de problème avec des impétrants et qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir la voirie, l'aspect lissé sera perdu.

Lors des travaux, une fermeture de la zone de plus ou moins 30 jours sera à prévoir, il est donc nécessaire d'organiser au mieux les phases de bétonnage pour garder des accès.

Les trottoirs en dehors de la placette sont en pavage classique.

Remarques des membres de la CLDR

Erreurs de plan

Il n'existe qu'une seule entrée à l'église. La seconde porte est l'ancienne entrée, mais n'est plus accessible. Le monument aux morts se situe au même endroit.

De plus, les conduites d'eau viennent d'être modifiées, elles ne sont pas encore à jour sur le document.

Parking

Les personnes se regroupent principalement à l'arrière de l'église (sud), il ne faut donc pas utiliser tout l'espace pour du stationnement.

Il y a trop de places de parking à l'arrière de l'église. Elles ne seront utilisées que lors d'évènements, lors desquels de simples places non-marquées suffiraient. Il serait intéressant d'en enlever (devant le presbytère) et de rendre cette zone moins monotone à l'aide de végétation.

De plus, il serait plus intéressant de prévoir du parking longitudinal près du presbytère, et du perpendiculaire à la voirie vers le carrefour. Et ne pas déborder devant l'ancien presbytère qui dispose d'un trottoir de pierres bleues.

Accès à la ferme

Cet ajout de places de parking amène également une perte de la largeur de la voirie, qui doit rester praticable par des véhicules agricoles.

Cette zone est également réaménagée jusqu'aux devant-de-portes, or, il avait été dit aux riverains que leurs aménagements resteraient intacts. Même s'il s'agit d'un espace public aménagé par les privés, il n'y a pas d'utilité à le réaménager.

De plus, le phasage du chantier devra être pensé intelligemment afin que le chemin à la ferme reste accessible.

Cheminements

Un contact a été pris avec la Fondation Demeures et Châteaux pour une éventuelle réouverture du Chemin des Poules (liaison de la plaine de jeux située à la rue Laloux à la rue de l'Eglise, par les champs). L'avis est cependant négatif.

La Rue de Graide mesurera 5 mètres de large, auxquels s'ajoutent 50 cm de filet d'eau de chaque côté de la voirie.

Revêtements

La couleur ocre-jaune ne correspond pas au village. Il est donc décidé d'utiliser un ocre plus adapté à la « teinte du pays » autant dans le centre que sur les effets de porte aux entrées du village.

Au niveau du bruit, le béton est préférable aux pavés.

L'objectif principal du béton étant de permettre une vue d'ensemble, il est possible de changer le matériau tant qu'il reste cohérent sur l'espace. Les membres proposent donc une alternative qui est de l'asphalte coloré pour la voirie et des pavés béton en intérieur. Cette option est moins chère mais ne résout pas le problème des réparations futures.

La division de l'espace est assez visible avec le changement de revêtement. Cependant, les participants regrettent que l'espace de convivialité avec le bac d'eau soit séparé visuellement de l'église et de la placette.

Mobilier urbain

Les bornes de recharge pour vélos électriques sont une bonne idée ; elles devraient se trouver près du parking voitures. Des racks à vélos sont également prévus sur le côté de l'église.

Il serait intéressant d'ajouter des bancs et parterres de fleurs près de l'église.

L'apparence des parkings devrait varier (alternance de fleurs, arbustes,...) et les dalles gazon prévues semblent trop droites.

Espace de convivialité et point d'eau

L'idéal serait de capter l'eau de la source pour alimenter le bac. L'évacuation de l'eau de la source et son acheminement en dehors de l'égout jusqu'au ruisseau sera relativement coûteuse, mais sera nécessaire pour le bon fonctionnement de la future station d'épuration. L'eau est claire mais pas potable (cela nécessite des analyses régulières).

Il faudra également profiter de cet aménagement pour d'étudier la zone d'accumulation des eaux dans le carrefour entre les rues de Redu, du Centre et Laloux.

Il faut éviter un circuit fermé ; cela retire l'entretien d'une pompe. Il faut cependant s'assurer de la pression de la source.

Le bac utilisé dans l'espace de convivialité devrait être comme ceux d'origine. Le bac devant le Musée du Sabot n'est malheureusement pas déplaçable. Il est peut-être possible de faire des fouilles à l'endroit de l'ancien lavoir, il n'existait sûrement pas qu'un seul bac.

L'auvent doit s'intégrer au mieux dans le paysage. Il est important de bien penser ses proportions ; c'est assez compliqué de se rendre compte sur plan. Le sommet du bâtiment ne doit pas être trop haut, ni avec une inclinaison trop faible (normes urbanistiques), un peu comme l'infrastructure aux Rives. Les panneaux d'affichage à l'intérieur sont une belle plus-value.

Conclusion

Vu le nombre de remarques, il n'est pas encore envisageable d'approuver cet avant-projet d'aménagement du centre de Porcheresse.

Dans le cadre de la politique du développement rural, la Commune dispose de 18 mois entre la signature de la convention faisabilité et le stade projet. Etant à l'approbation de l'avant-projet, nous serons d'office hors délais.

Afin de perdre le moins de temps possible, l'auteur va retravailler les plans, intégrer des vues 3D, mettre à jour les estimatifs et finaliser les différentes variantes au niveau technique.

Un représentant de Porcheresse contactera l'agriculteur concerné pour envisager les meilleures modalités de mise en œuvre du projet (moment idéal, phasage, ...).

La prochaine réunion de CLDR aura lieu le mardi 5 juillet à 20h à la maison de village de Porcheresse. L'objectif sera d'approuver officiellement l'avant-projet. Il a été décidé de faire une visite du centre en début de réunion afin de visualiser au mieux les espaces lors des discussions.

Divers

Cœur de Daverdisse

Lors de la dernière réunion de CLDR, il a été décidé de retirer l'aménagement du cœur de Daverdisse de la programmation triennale de développement rural et de rechercher d'autres moyens financiers pour le projet.

La Commune a décidé de l'introduire dans l'appel à projets « Cœur de village » ; ce qui permettra, s'il est sélectionné, de le réaliser à court terme.

Un auteur de projet a finalement été identifié ; mais hors budget...

Voie lente transcommunale Gembes-Graide Station

L'inauguration de cette voie lente, réalisée dans le cadre d'une convention en développement rural, est prévue le vendredi 1^{er} juillet. Les habitants ont reçu une invitation en toutes-boîtes.

Rendez-vous à 17h à la passerelle à Gembes pour couper le ruban et à 18h à la salle à Graide Station.

Commission CO²

Il n'y a pas eu d'avancée sur ce projet depuis la dernière réunion de la CLDR.

Sophie Orban & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie

Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne

Participants à la réunion du 14/06/2022

Présents

Civilité	Nom	Prénom	Localité	Conseil communal
M.	Bodart	Christophe	Daverdisse	
M.	Bosseaux	Michel	Haut-Fays	
M.	Collin	Lucien	Porcheresse	
M.	Groffils	Firmin	Porcheresse	
M.	Incoul	Roland	Porcheresse	
M.	Jacquet	Johan	Porcheresse	
Mme	Lambert	Dominique	Daverdisse	X
M.	Léonard	Emmanuel	Daverdisse	
M.	Léonet	Maxime	Haut-Fays	X
M.	Léonet	Nicolas	Haut-Fays	
Mme	Leyder	Mylène	Haut-Fays	X
M.	Merny	André	Gembes	
Mme	Poncin	Patricia	Gembes	X
M.	Verbeek	Pierre	Daverdisse	
M.	Vincent	Jean-Claude	Haut-Fays	X
M.	Wuidar	Maurice	Gembes	

Excusé

Civilité	Nom	Prénom	Localité	Conseil communal
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	Daverdisse	
M.	Poncelet	François	Haut-Fays	X
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Porcheresse	

PIMACI - Note à destination de la CLDR

A travers sa Déclaration de Politique Régional, le Gouvernement wallon entendait faire des enjeux de santé, de climat, d'accès et de droit à la mobilité, les lignes de force de sa politique de mobilité.

En vue d'atteindre ces objectifs, cette déclaration stipule que le Gouvernement wallon soutiendra significativement la mobilité douce et active et le développement d'infrastructures adaptées. Il soutiendra également les connexions entre les divers moyens de transport et la coordination entre opérateurs de transport.

L'idée est d'instaurer un droit de tirage permettant de réaliser des aménagements cyclables, piétons ainsi que des aménagements favorisant l'intermodalité à travers des mobipôles.

Sur les 262 communes que compte la Région wallonne, 200 d'entre elles bénéficient d'une offre structurante en transports en commun.

La Commune de Daverdisse ne fait pas partie de ces 200 communes. Les aménagements en faveur de l'intermodalité peuvent dès lors s'orienter vers d'autres modes que le transport public, notamment des aménagements cyclables dans un rayon de maximum 10 km permettant des liaisons continues à destination ou au départ du site, des aménagements piétons dans un rayon de maximum 3 km permettant des liaisons continues à destination ou au départ du site.

Les aménagements proposés devront offrir un saut qualitatif pour inciter les citoyens à choisir la marche, le vélo notamment vers ou aux abords des pôles utilitaires (école, maison communale, services administratifs, ...)

Le montant de la subvention octroyée à la commune de Daverdisse est de 81.598,42 €. 50 % doivent être consacrés pour les aménagements cyclables, 20 % pour les aménagements piétons et 30 % pour l'intermodalité.

L'arrêté ministériel prévoit la mise sur pied d'un comité de suivi en vue de coordonner la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du plan d'investissement mobilité active communale et intermodalité. Ce comité est invité à remettre un avis sur tous les projets concernés. La commune ne comptant en son sein aucune commission que ce soit en termes de mobilité et d'aménagement du territoire, il a été discuté en accord avec le pouvoir subsidiant, que la CLDR représente le comité de suivi.

Trois projets sont ainsi proposés dans le cadre du PIMACI :

- Dans le cadre de l'intermodalité, création d'un aménagement cyclable et piétons, Ancien Chemin de Wellin à Haut-Fays. La création du trottoir permettra aux habitants de l'Ancien Chemin de Wellin, mais aussi ceux de la rue Nouvelle, de la RN 835 et du hameau des Scottons à accéder à pied, à vélo d'une part à l'école communale, mais aussi aux services administratifs (commune, CPAS, bibliothèque, police, Agence de l'Emploi, La Poste) et au service extrascolaire. Elle permettra également aux parents des enfants scolarisés, des enseignants et autres de profiter d'espaces de parking à proximité du centre administratif, ainsi que des bornes de rechargement pour véhicules et vélos électriques et d'accéder à l'école en sécurité. Elle permettra également de relier les transports en commun (arrêt de bus) par la venelle joignant la route communale à la route nationale. Suite à une réunion de l'OCBM, à moyen/long terme, une ligne structurante pourrait faire un arrêt devant l'école communale du village. La venelle existante assure également une liaison sécuritaire entre l'école et le local extrascolaire et le bureau de la coordinatrice ATL présents dans les locaux de l'administration. Par cette même venelle, les élèves de l'école communale pourront accéder au site des Quatre Vents, lequel va accueillir prochainement un projet envisagé dans le cadre de l'appel à projet "Biodiversité". La commune a par ailleurs le projet d'aménagement d'un noyau d'habitats au cœur du village de Haut-Fays. Relier le noyau d'habitat au centre administratif a tout son sens également
- Aménagement d'une piste cyclo-piétonne rue de la Chapelle à Haut-Fays (Mont) : La création de cette liaison cyclo-piétonne permettra de relier Mont au centre du village de Gembes et donc faciliter pour ces usagers l'accès à l'école mais aussi aux transports en commun (arrêt de bus). De nombreuses promenades balisées et parcours VTT empruntent cette voirie. De plus, ce projet s'inscrit dans la continuité du projet transcommunal de voie lente et celui de liaison de la boucle GR. Par ailleurs, ce préavel s'inscrit dans le projet Interreg V Ardenne Cyclo mais aussi dans le réseau de points nœuds de la Province de Luxembourg. Enfin, le long de ce ravel, à la sortie du village de Gembes, sera placée

une borne de rechargement pour vélo électrique. Enfin ce projet permet la sécurisation des aînées et des anciens combattants intéressés par la visite du Site du Maquis.

- Création d'une piste cyclo-piétonne rue des Barbouillons à Daverdisse : Ce projet s'inscrit dans le projet de transardennaise mais aussi dans le GR des trappistes. Il fait également partie du parcours de liaison pour le départ de la boucle Lesse et Lomme sur les communes de Libin et Saint-Hubert. La création de cette liaison cyclo-piétonne permettra de relier la commune voisine (Libin) à un réseau de chemins de promenades. Ce projet relie le village de Daverdisse aux villages de Redu, Lesse et Séchery. De nombreux promeneurs, bivouaqueurs et cyclotouristiques utilisent ces itinéraires, certains même sortant des chemins autorisés. Ce projet offre également une plus grande sécurité aux mouvements de jeunesse proche de cet endroit.

Ces projets rencontrent en partie les objectifs des fiches projets M 2.07 « réalisation d'aménagement de sécurité » et M 2.11 « création de chemins de liaison et venelles ».

Au regard de ces éléments, la Commission locale de développement rural remet un avis favorable sur les projets inscrits dans le cadre du PIMACI.